



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL DU PETR SUD LOZÈRE

SÉANCE du 27 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, 27 Mars à 14h, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac, sous la présidence de Daniel BARBERIO.

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 8
Absents :
Procuration :
Nb suffrage exprimés : 8
Contre :
Absentions :
Pour : 8
Nul :

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires : Daniel BARBERIO, Pierre BONNET, Henri COUDERC, Chantal HUC, Sylvette HUGUET, Flore THEROND, Michel REYDON, Cécile URUSTY

Les suppléants : /

EXCUSES :

Les titulaires : /

Les suppléants : /

Equipe : Sandrine MARMEYS

Secrétaire de séance : Pierre BONNET

VOTE CFU 2025 & AFFECTATION DE RESULTAT

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu la délibération du conseil syndical n°2025 en date du 9 Avril 2025 approuvant le budget principal 2025,

Le conseil syndical examine le compte financier unique 2025 qui est synthétisé comme suit :

2026-03-5

Date de convocation
18/03/2026

Date d'affichage
18/03/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

Et publication du

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	115993,15		4096,15		120089,30	
Opérations exercice 2025	462562,91	487641,35	0,00	1680,66	462562,91	489322,01
Totaux	578556,06	487641,35	4096,15	1680,66	582652,21	489322,01
Résultats de Clôture définitifs	90914,71		2415,49		93330,20	

Au regard de ces éléments, l'affectation des résultats déficitaires est proposée comme suit :

- Le déficit de la section fonctionnement d'un montant de 90 914.71€ est affecté à la section fonctionnement du BP 2026 au compte de dépenses 002 de la section fonctionnement
- Le déficit de la section investissement d'un montant de 2415.49€ est affecté à la section investissement du BP 26 au compte de dépenses 001 de la section investissement

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Daniel BARBERIO, le président, quitte la séance et Sylvette HUGUET est désignée présidente de séance à l'unanimité.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

STATUER sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

APPROUVER le compte financier unique 2025 et d'arrêter les comptes 2025 présentés

DECIDER d'affecter le résultat de l'exercice déficitaire comme proposé ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Fait à Florac,
Sylvette HUGUET



Le secrétaire de séance

Pierre BONNET



Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de réception de l'AR: 31/03/2026

048-200077758-AU_005_2026-AU

A G E D I